

Soutien financier

– pour les patients atteints du cancer



Photo - Adobe Stock

Êtes-vous, ou un membre votre famille immédiate, un patient atteint de cancer et aux prises avec les finances de votre ménage ? La Société norvégienne du cancer est en mesure de fournir des subventions uniques d'une valeur de 3.000 à 20.000 NOK pour vous ou votre famille immédiate si vous avez été touché par le cancer.

Faites une demande de soutien financier si vous en avez besoin :

- Une subvention pour apporter un soulagement en cas de difficultés financières
- Si vous avez augmenté vos dépenses et/ou faites face à une perte de revenu
- Si vous avez des dépenses qui ne sont pas couvertes par l'État

- Initiatives de réadaptation ou de loisirs / bien-être pour toute votre famille (traitement à l'étranger non admissible)

Qui est admissible pour cette aide ?

- Résidents de Norvège qui reçoivent un traitement au sein du système de santé norvégien.
- Des sommes variables allant de 3.000 à 12.000 NOK sont disponibles pour les demandeurs célibataires, tandis que des sommes allant jusqu'à 20.000 NOK sont disponibles en fonction du nombre de personnes au sein de la famille du demandeur.
- La situation financière du candidat sera évaluée en fonction de son salaire mensuel, de ses coûts de logement, de ses dettes et de sa richesse sur base du budget de référence préparé par Consumption Research Norway (SIFO) à l'Université Métropolitaine d'Oslo.

Comment postuler ?

- La date limite mensuelle pour les demandes est le 10 de chaque mois
- Remplissez le formulaire de demande sur papier ou par voie électronique

- Soumettez la demande à www.kreftforeningen.no/tilbud sous l'onglet soutien financier (« økonomisk støtte » en norvégien)

Soumettez les documents suivants en pièce jointe à la demande :

- La dernière fiche de paie ou relevé délivré par NAV pour toutes les personnes du ménage
- La dernière déclaration de revenus ou avis d'imposition pour toutes les personnes du ménage âgées de plus de 18 ans
- Un certificat médical délivré par un consultant hospitalier ou votre médecin généraliste, ou bien une copie de tout autre document indiquant votre diagnostic de cancer
- Les réfugiés / demandeurs d'asile doivent fournir un numéro D norvégien (un numéro d'identification temporaire) et un numéro de compte bancaire norvégien

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter en appelant le +47 21 49 49 21 ou envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse rettigheter@kreftforeningen.no.



KREFTFORENINGEN

Téléphone : 21 49 49 21 • post@kreftforeningen.no • kreftforeningen.no